

05 MARS 2026

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE COMMUNE D'ANNECY

Demande de permis d'exploitation de gîte géothermique article L.1341-1 du code minier  
Demande d'autorisation environnementale de travaux d'exploitation d'un gîte géothermique article L.162-3 du code minier – décret n°2025-852 du 27 août 2025 relatif aux activités de recherche et d'exploitation de géothermie, applicable pour les dossiers déposés après le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Commune d'Annecy - Annecy – site Hôtel de ville – Installation géothermique**

### La Préfète de la Haute-Savoie communique :

Par arrêté préfectoral n°PAIC-2026--0017 en date du 05 mars 2026 une enquête publique unique est prescrite sur la commune d'Annecy en Mairie d'Annecy, Mairie déléguée d'Annecy – 9 Boulevard Decouz 74000 Annecy - service de Proximité d'Annecy Pôle Accueil de Proximité, pendant 31 jours : **du lundi 13 avril 2026 à 8 h 30 au mercredi 13 mai 2026 à 17 h inclus** sur la demande de permis d'exploitation de gîte géothermique et sur la demande d'autorisation environnementale de travaux d'exploitation présentée par la commune d'Annecy.

Le projet, au titre de l'article L. 134-1-1 et de l'article L 162-3 du code minier, est soumis à une étude d'incidence. En application de l'article R 122-2 du code de l'environnement les deux dossiers ont fait l'objet d'un examen au cas par cas. L'autorité environnementale (décision n°2024-ARA-KKP-5143) a conclu que ce projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale et de permis d'exploitation est consultable par voie dématérialisée à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/>

Ce lien URL est également accessible depuis le site internet de la préfecture de la Haute-Savoie <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/2026>

- en Mairie d'Annecy, Mairie déléguée d'Annecy – 9 Boulevard Decouz 74000 Annecy - service de Proximité d'Annecy Pôle Accueil de Proximité en version papier, et sur un poste informatique aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.  
Dernier jeudi du mois de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
Le dossier et le registre d'enquête seront mis à disposition à l'accueil.

- au Pôle Administratif des Installations Classées, 3 rue Paul Guiton 74000 ANNECY en version papier, sur demande préalable adressée à [ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr)

Au moins un des membres de la commission d'enquête composée de Madame Stéphanie GALLINO commissaire enquêtrice (présidente de la commission d'enquête), de Madame Denise LAFFIN commissaire enquêtrice (membre titulaire), de Monsieur Jacky DECOOL, commissaire enquêteur (membre titulaire) se tiendra à la **Maison Aussedat, salle Résistance 7 Rue de la Providence 74000 ANNECY :**

- vendredi 17 avril 2026 de 14 h à 17 h
- mercredi 22 avril 2026 de 14 h à 17 h
- samedi 25 avril 2026 de 9 h à 12 h
- mardi 28 avril 2026 de 9 h à 12 h
- lundi 04 mai 2026 de 14 h à 17 h
- mercredi 13 mai 2026 de 14 h à 17 h

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par Monsieur Hugues ASPORD désigné commissaire enquêteur [membre suppléant].

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :  
Mme Soizic VIDEMENT, chargée d'opérations Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti de la ville d'Annecy : [enquete-publique-7175@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7175@registre-dematerialise.fr)

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-7175@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7175@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/> et donc visibles par tous.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront également formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête** (papier) mis à la disposition du public en mairie d'Annecy Mairie déléguée d'Annecy – 9 Boulevard Decouz 74000 Annecy - service de Proximité d'Annecy Pôle Accueil de Proximité
- **par courriel** à l'adresse suivante : [enquete-publique-7175@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7175@registre-dematerialise.fr)
- **par voie postale** à la mairie d'Annecy - Mairie déléguée d'Annecy – 9 Boulevard Decouz 74000 Annecy service de Proximité d'Annecy Pôle Accueil de Proximité à l'attention de Madame Stéphanie GALLINO, présidente de la commission d'enquête.

Les observations et propositions remises par écrit ou adressées par voie postale à la présidente de la commission d'enquête seront annexées au registre d'enquête ouvert à la mairie d'Annecy Mairie déléguée d'Annecy – 9 Boulevard Decouz 74000 Annecy - service de Proximité d'Annecy Pôle Accueil de Proximité. Les observations et propositions transmises par courrier électronique seront consultables sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/>

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet dédié à l'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/7175/> au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La préfète de la Haute-Savoie est compétente pour statuer sur les demandes d'autorisation environnementale de travaux d'exploitation et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique présenté par la commune d'Annecy, soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.